

- **Distances** : 70m.

- **Participation et sélection des archers** : **128 hommes** et **128 femmes**

se décomposant ainsi :

- \* Hommes : - **4** archers des équipes de club de D1, sélectionnés par leur club (64) ;  
- les **64** premiers du classement national « scratch ».
- \* Femmes : - **4** archères des équipes de club de D1, sélectionnées par leur club (64) ;  
- les **64** premières du classement national « scratch ».

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de D1 : épreuve de qualification (2x70m) + épreuve éliminatoire et finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

### **C.2.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2x70M INDIVIDUEL POUR LES ARCS A POULIES**

*Ce championnat se déroule à la même date que le Championnat de France par Equipes Arcs à poulies 2x70m (hommes et femmes), selon le principe du Championnat de France Individuel des Arcs Classiques.*

- **Participation et sélection des archers** : **128 hommes** et **70 femmes**

se décomposant ainsi :

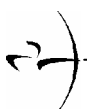
- \* Hommes : - les **64** premiers hommes du classement national "scratch" (toutes les catégories tirant à 70m selon la réglementation fédérale), hormis les archers membres des équipes de club sélectionnées ;  
- **64** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **16 équipes**
- \* Femmes : - les **38** premières femmes du classement national "scratch" (toutes les catégories tirant à 70m selon la réglementation fédérale), hormis les archers membres des équipes de club sélectionnées ;  
- **32** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **8 équipes**

- **Epreuves** :

Ce championnat décerne 2 titres :

**CHAMPION DE FRANCE 2x70M ARCS A POULIES**  
**CHAMPIONNE DE FRANCE 2x70M ARCS A POULIES**

- **Déroulement du championnat** : épreuve de qualification 2x70m  
- épreuve éliminatoire  
- épreuve finale



### C.2.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2X70M POUR LES VÉTÉRANS

Les vétérans et super vétérans (Arcs Classiques et Arcs à Poulies) tirent leur championnat de France lors d'un événement particulier qui se déroule généralement au mois de septembre.

Toutes les règles publiées dans la première partie du Manuel de l'Arbitre (règlements généraux) et dans la deuxième partie (règlement international) concernant le tir sur cibles anglaises (Fita) s'appliquent, hormis ce qui est décrit ci-dessous :

- **Déroulement du Championnat**

Le vendredi : Entraînement officiel  
Le samedi : Tir de classement en rythme AB/CD - 2x70m pour toutes les catégories  
Le dimanche : Duels par catégories (2x70m pour toutes les catégories).

### C.2.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : Fita (selon le tableau des distances en C.1) et il intègre un championnat de France par Equipes.

- **Organisation du championnat**

	<b>Jour 1 Vendredi</b>	<b>Jour 2 Samedi</b>	<b>Jour 3 Dimanche</b>
<b>Tir sur Cibles</b>	Qualifications Individuelles et par Equipes	Finales Individuelles	Finales par équipes

- **Catégories et nombre de participants**

En tir Individuel, sur la base du classement national par catégorie, selon le tableau suivant :

	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>
<b>Benjamins</b>	24	12
<b>Minimes</b>	36	20
<b>Cadets</b>	36	20
<b>Juniors (classiques)</b>	36	20
<b>Juniors (poulies)</b>	24	12
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>84</b>

soit **240** archers

En tir par Equipes, les 4 archers des équipes de club sélectionnés : 64 garçons et 64 filles.

Le nombre maximum de participants sera donc de 368 archers, mais ce chiffre devrait être réduit car de nombreux qualifiés individuels feront partie des équipes de club.

- **Distances**

Benjamins (garçons et filles) 30m  
Minimes (garçons et filles) 50m  
Cadets (garçons et filles) 70m  
Juniors (garçons et filles) 70m



• **Classement final des équipes**

A l'issue des 3 manches de D2 obligatoires, les équipes sont classées, dans chaque groupe, en fonction des points acquis.

**En cas d'égalité** du nombre de points entre les équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 3 manches de D2 ;
2. le meilleur classement obtenu sur une manche de D2 ;
3. le meilleur total des places obtenues sur les 3 manches de D2 ;
4. le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 3 manches de D2 ;
5. tirage au sort.

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale Nationale de D2.

Les équipes classées 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> de leur groupe se maintiennent en D2 la saison suivante.

L'équipe classée 8<sup>ème</sup> de son groupe descend en DR la saison suivante.

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

Classement	Manche 1		Manche 2		Manche 3		TOTAL		
	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	
Equipe 1	20	920	20	901	12	889	52	2710	Accès Finale D2
Equipe 2	12	909	16	901	20	919	48	2729	
Equipe 3	16	885	12	890	16	895	44	2670	
Equipe 4	9	890	6	880	6	874	21	2644	
Equipe 5	6	880	9	878	4	865	19	2623	Maintien en D2
Equipe 6	4	878	4	873	9	878	17	2629	
Equipe 7	2	880	2	866	1	862	5	2608	
Equipe 8	1	869	1	869	2	862	4	2600	Descente DR

**La Finale Nationale de D2**

*Identique pour les hommes et les femmes*

**Période**

Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

**Nombre d'équipes** : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

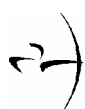
**Déroulement** : selon le même principe que l'épreuve par équipes de D1.

**Classement final des équipes**

A l'issue de tous les matches, les équipes sont classées de la 1<sup>ère</sup> à la 16<sup>ème</sup> place.

**Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de la finale est déclaré CHAMPION DE FRANCE DE D2**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent à la D1 la saison suivante.



### **C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)**

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

#### **La DR « Excellence »**

##### **Les catégories :**

Femmes classiques  
Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la D2.

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves 2x70m avec ou sans finales.

**Le 2x70m, avec ou sans finales**, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

##### **Titre régional :**

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par la Ligue.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

#### **La DR**

##### **Les catégories :**

Femmes classiques  
Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

##### **Titre régional :**

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR. Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues. Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

##### **Montée en D2**

Les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur poule lors de la finale nationale des DR accèdent en D2.

*Cf. Instruction Fédérale 2007-01 en date du 19 avril 2007*

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.



## **La Finale Nationale de DR**

*Identique pour les hommes et les femmes.*

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 3000 licenciés et puis par tranche de 3000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.

Une équipe est **obligatoirement** composée de 4 ou 3 archers.

**Rappel** : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition dans sa totalité.

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de D1.

A l'issue de la phase de qualification (2x70m) on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs Classiques
Si 24 équipes et plus	on constitue	4 poules de 6 équipes
De 20 à 23 équipes	on constitue	4 poules de 5 équipes
De 16 à 19 équipes	on constitue	4 poules de 4 équipes
De 12 à 15 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule

**Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.**

Les points de "bonus" sont attribués, après le tir de qualification (2x70m), à la 1<sup>ère</sup> moitié des équipes classées qui sont retenues dans les poules.

*Cf. Instruction Fédérale 2007-01 en date du 19 avril 2007*





Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa poule.

A l'issue des matchs, un classement est établi au sein de chaque poule par attribution de points :

- match gagné = 1 point
- match perdu = 0 point

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4

**En cas d'égalité :**

- De score à la fin d'un match : tir de barrage selon le règlement international.
- de points après les matchs de poule : les scores des matchs (sans addition d'un éventuel barrage) Des équipes sont cumulés et servent au départage.
- En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant obtenu la meilleure place lors de la phase de qualification l'emporte.

**Matchs de classement (2 matchs)**

**Match 1 :** les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

**Match 2 :** les vainqueurs et les vaincus des matches 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces 2 derniers matchs :

- |   |  |
|---|--|
| les 1 <sup>er</sup> de chaque poule seront classés  | de la 1 <sup>ère</sup> à la 4 <sup>ème</sup> place   |
| les 2 <sup>ème</sup> de chaque poule seront classés | de la 5 <sup>ème</sup> à la 8 <sup>ème</sup> place   |
| les 3 <sup>ème</sup> de chaque poule seront classés | de la 9 <sup>ème</sup> à la 12 <sup>ème</sup> place  |
| les 4 <sup>ème</sup> de chaque poule seront classés | de la 13 <sup>ème</sup> à la 16 <sup>ème</sup> place |

### **C.3.5 LA DIVISION NATIONALE ARCS A POULIES (DNAP)**

<b>Composition</b>	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
<b>Répartition géographique</b>	1 groupe national pour chaque catégorie
<b>Compétitions</b>	<b>Le ou les regroupements nationaux</b> Arc à Poulies + le <b>Championnat de France</b> Arc à Poulies Scratch Fita 2x70m.
<b>Résultats</b>	Le club dont l'équipe est classée 1 <sup>ère</sup> , sur la somme des points acquis des différentes étapes, est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 15 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup> descendent en DR la saison suivante. Le club dont l'équipe féminine est classée 8 <sup>ème</sup> descend en DR la saison suivante.

- **Sélection des Archers**

Pour la DNAP : 4 archers par équipes sélectionnés par leur club (64 hommes / 32 femmes).

Les archers des équipes sélectionnées pour la DNAP sont également qualifiés pour le Championnat de France individuel et font partie des 128 hommes et 70 femmes.

- **Déroulement**

Le règlement de l'épreuve est le même que celui du Championnat de France de D1.

- **Constitution des équipes et procédure d'inscription**

Le règlement est le même que celui du Championnat de France de D1.

- **Le classement des équipes**

S'effectue à l'issue des deux épreuves et utilise le même mode de calcul que le Championnat de France de D1 pour les hommes et de la D2 pour les femmes.



### **C.3.6 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC A POULIES)**

Si un club possède une équipe en DNAP, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

#### **La DR « Excellence »**

##### **Les catégories**

Femmes arc à poulies  
Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « arc classique ».

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

**Le 2x70m avec ou sans finales** est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

##### **Titre régional :**

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de DR « Excellence » est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative de la Ligue.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

#### **La DR**

##### **Les catégories**

Femmes arc à poulies  
Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le tir en Extérieur 2x70m, le tir en Salle et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m **avec ou sans finales** (*Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007*) dans l'organisation de la DR.

##### **Titre régional :**

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

***Cf. Instruction Fédérale 2007-01 du 19 avril 2007***

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.



**La Finale Nationale de DR (Identique pour les hommes et les femmes)**

• **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les compétitions de DR.

La date et le lieu de la finale DR "arc à poulies" sont fixés par la FFTA.

• **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 3000 licenciés et puis par tranche de 3000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en DNAP l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en DNAP, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

• **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe)

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.

Une équipe est **obligatoirement** composée de 4 ou 3 archers.

Rappel : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition dans sa totalité.

• **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de DR « arc classique ».

A l'issue de la phase de qualification (2x70m) on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs à Poulies
Plus de 12 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule

**Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.**

Les points de "bonus" sont attribués, après le tir de qualification (2x70m), à la 1<sup>ère</sup> moitié des équipes classées qui sont retenues dans les poules.

Par exemple : 12 équipes sont qualifiées pour les matches de poules : on constitue 2 poules de 6 équipes de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2
1 <sup>ère</sup>	2 <sup>ème</sup>
4 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>
5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>
8 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
9 <sup>ème</sup>	10 <sup>ème</sup>
12 <sup>ème</sup>	11 <sup>ème</sup>

*Cf. : Instruction Fédérale 2007-01 du 19 avril 2007*



Chaque équipe rencontre les 5 autres équipes de sa poule (5 matches).

A l'issue de ces 5 matches, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- sur la phase de qualification :            les 6 premières équipes marquent 1 point  
  les 6 dernières 0 point ;
- sur les matches :                            match gagné = 1 point  
  match perdu = 0 point.

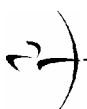
#### **En cas d'égalité**

- De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- De points après les matches de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- En cas de nouvelle égalité à l'issue de matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

#### **• Classement final des équipes**

A la fin de tous les matches, les équipes sont classées de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>ème</sup> place dans chaque poule, en fonction du nombre de points acquis et les scores réalisés lors des matches.

- L'équipe masculine classée première dans les 2 poules (2 équipes) accède à la Division Nationale Arcs à Poulies la saison suivante. Dans le cas où 1 seule poule masculine est constituée, les 2 premières équipes de la poule accèdent à la Division Nationale Arcs à Poulies, la saison suivante
- L'équipe féminine classée première dans la poule (1 équipe) accède à la Division Nationale Arcs à Poulies la saison suivante. Dans le cas où 2 poules féminines sont constituées, un match entre les équipes premières de chaque poule est organisé et l'équipe vainqueur de ce match accède à la Division Nationale Arcs à Poulies, la saison suivante.
- Les 2 dernières équipes hommes et la dernière équipe femmes de la Division nationale (Regroupement National + le Championnat de France Individuel) descendent en DR.



### **C.3.7 LES REGLES COMMUNES AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE PAR EQUIPES**

- **Absence d'une Equipe**

Les clubs de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR doivent pouvoir présenter une équipe lors de toutes les épreuves de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR.

Ils doivent pouvoir disposer de remplaçants en nombre suffisant afin de participer à l'ensemble des compétitions de leur division.

En cas d'absence – forfait – d'une équipe lors d'une épreuve de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR, le club devra justifier son absence sous peine de recevoir une pénalité.

Pour être justifiée, une absence devra être *imprévue* jusqu'à 5 jours avant le début de la phase de qualification. Les dirigeants du club devront en fournir la preuve et l'adresser à la FFTA.

Exemples de situations ne pouvant pas justifier une absence car prévisibles plus de 5 jours avant la compétition :

- travailler le jour de la compétition ;
- passer un examen ;
- honorer une sélection en équipe nationale ;
- une blessure persistante ;
- etc...

Par ailleurs, des difficultés de transport (panne, grève, etc...), jusqu'à la veille du premier jour de compétition, ne peuvent pas être considérées comme une absence justifiée.

Au-delà des 5 jours précédant la compétition, l'absence est injustifiée et le club doit pouvoir pallier l'insuffisance des archers dans l'équipe, *quelle que soit son importance*.

Un seul ou 2 archers ne peuvent pas constituer une équipe. Une équipe doit être constituée de 3 membres minimum ou 4 membres maximum pour se présenter à une compétition de D1, D2, DNAP, DR « Excellence » et DR, participer à la phase de qualification, aux duels de poule et de classement.

**Sanctions** : une équipe absente se verra attribuer moins 30 points (- 30 pts) en D 1 et moins 15 points (- 15 pts) en D 2.

Un appel jugé recevable, transmis dans les 3 jours suivant la compétition à la FFTA, peut, éventuellement, annuler la pénalité.

En tout état de cause, l'équipe absente marquera 0 point pour la compétition concernée.

A la fin de l'épreuve de qualification, l'équipe absente est classée dernière. Lors des matches de poules, les équipes devant rencontrer l'équipe absente tirent à vide et doivent comptabiliser les scores de chaque match afin de totaliser le même nombre de scores que les autres équipes en vue d'un éventuel départage en cas d'égalité (*Cf. Bureau FFTA du 08 juin 2007*).

- **Quelques points de règlement**

Une équipe est composée de 4 archers maximum ou de 3 archers minimum (ainsi une équipe de deux archers ne sera pas acceptée).

**Rappel** (Règlement international) : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent participer à toute la phase de qualification.

Lorsque les boîtiers électroniques ("pockets") sont installés sur le terrain de compétition, les archers ont l'obligation de remplir les 2 feuilles de marque.

Ils doivent également rentrer correctement leurs scores dans les boîtiers électroniques. A défaut, ils s'exposent à des sanctions :

- \* avertissement verbal
- \* avertissement officiel (carton jaune)
- \* disqualification



- **La position des archers sur les cibles (phase qualification individuelle)**

A l'occasion de la phase de qualification individuelle (2x70m) l'ordre de priorité suivant doit être respecté :

- Les 3 ou 4 archers d'une même équipe seront placés sur des cibles contiguës et successives (un seul archer de la même équipe sur la même cible). Ils devront tirer sur le même rythme avec la même place sur le pas de tir

**Exemples :** 4 archers du club de VILLE sont positionnés ainsi : 4A, 5A, 6A, 7A  
3 archers du club de VILLE BIS seront positionnés ainsi : 9B, 10B, 11B.

- Ne pas placer deux archers d'un même club sur la même cible.
- Ponctuellement, dans le cadre de la préparation des championnats internationaux et à la demande des entraîneurs nationaux, les athlètes sélectionnés en équipe nationale (noms fournis par la DTN) seront placés sur des cibles proches les unes des autres, en respectant toutefois les deux premières priorités.

- **L'échauffement avant la phase de qualification**

20 minutes minimum – 45 mn maximum.

Nombre de flèches non limité dans le temps de tir d'une volée (4 minutes).

L'échauffement s'arrête 15 minutes avant le début des tirs.

Aucun autre échauffement, ni aucune volée d'essai ne seront autorisés dans la même journée.

Pour l'échauffement, les blasons usagers sont autorisés. Blasons neufs à partir du premier match.

- **Epreuve des matches par poules**

Tous les matches se déroulent sous forme de rotation : 1 archer sur le pas de tir, les 2 autres attendent derrière la ligne de 1 m :

- 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer).
- Temps imparti pour chaque volée : 2 minutes.
- Les archers peuvent tirer dans l'ordre qu'ils désirent : chaque archer peut tirer 1 ou 2 flèches. Il doit revenir en arrière de la ligne de 1 m avant que l'archer suivant se rende sur la ligne de tir.
- Quand le directeur des tirs fait commencer le match (2 coups de klaxon), les 3 archers de l'équipe peuvent s'avancer jusqu'à la ligne de 1 m qu'ils ne doivent pas franchir.
- Quand le feu vert s'allume (1 coup de klaxon), le premier archer de l'équipe peut franchir la ligne de 1 m, s'installer sur la ligne de tir et commencer le tir.
- En cas d'égalité de points à la fin du match, le départage se fait par un tir de barrage selon la réglementation internationale du tir par équipes.

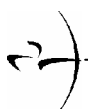
- **Les incidents de tir**

Lors des matches de poules ou lors des phases éliminatoires et finales individuelles, il ne sera pas accordé de temps supplémentaire pour un incident de matériel ou corporel. Un archer peut quitter la ligne de tir (pour réparer), laisser sa place à un équipier et ensuite revenir sur la ligne de tir pour finir sa volée de 2 flèches, dans le temps imparti de 2 minutes pour l'équipe. Chaque archer est autorisé à utiliser un arc de rechange.

- **Les pénalités** (Voir Chapitre II – Tir sur cibles extérieures – Règlement International – Article B.8).

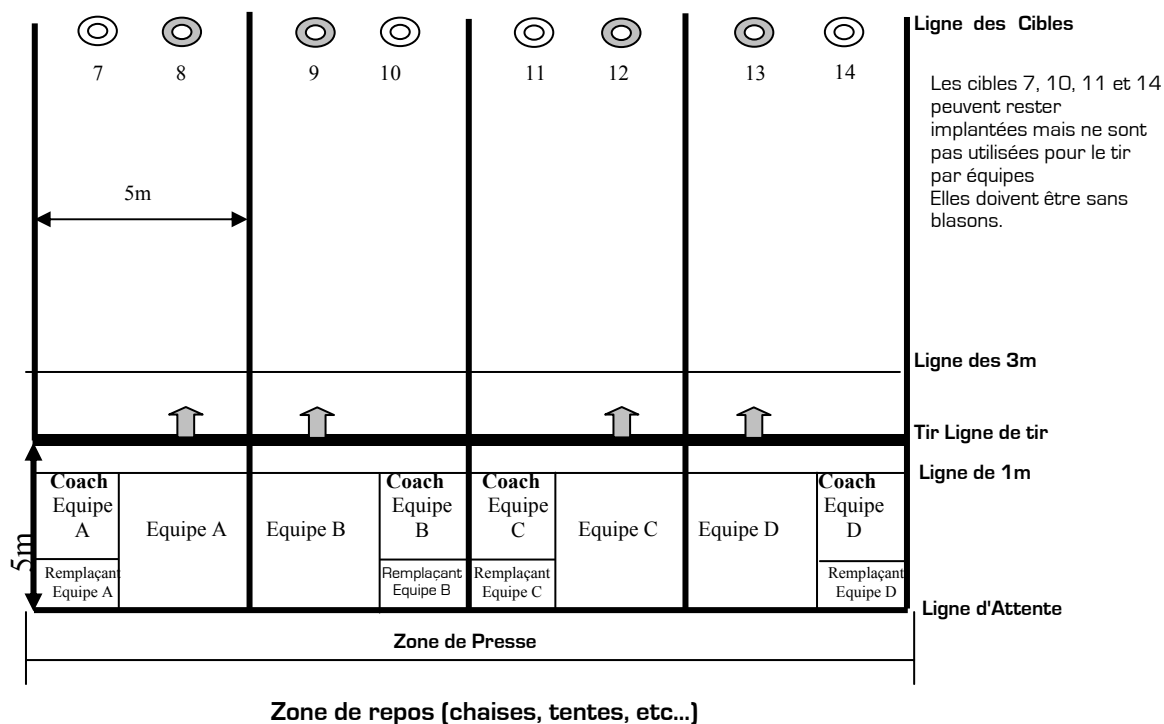
***Infractions mineures*** (pénalités en temps)

- Franchissement trop tôt de la ligne de 1 m :
  - # soit avant le signal sonore.
  - # soit avant qu'un équipier soit revenu en arrière de la ligne de 1 m.
- Flèche sortie du carquois avant que l'archer ne se trouve sur la ligne de tir.



AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR

TIR PAR EQUIPES : 1 cible par couloir



## **C.4 LES COMPETITIONS DE 2x50M**

### **C.4.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE**

Ces compétitions concernent les arcs classiques (AC) et les arcs à poulies (AP). Toutes les catégories tirent sur blasons de 122cm.

Catégories	Expérience	Distances de tir	Classement national	Rythme de tir *
<b>Benjamins</b>	Confirmés et néophytes	2x20m	Oui	2x12 volées de 3 flèches en 2mn
				2x6 volées de 6 flèches en 4mn
<b>Minimes</b>	Confirmés et néophytes	2x30m	Oui	2x12 volées de 3 flèches en 2mn
				2x6 volées de 6 flèches en 4mn
<b>Autres catégories</b>	Confirmés	2x50m	Oui	2x12 volées de 3 flèches en 2mn
				2x6 volées de 6 flèches en 4mn
	Néophytes	2x30m	Non	2x12 volées de 3 flèches en 2mn
				2x6 volées de 6 flèches en 4mn

\* Si ce tir est couplé à un Fita 2x70m, le rythme de tir à adopter est celui du Fita (volées de 6 flèches).

\* Si un tir extérieur 2x50m est organisé seul, l'organisateur a le choix de faire tirer la compétition soit par volées de 6 flèches, soit par volées de 3 flèches. Cette précision doit être mentionnée sur le mandat (invitation).

Ne pas placer des archers confirmés et néophytes sur les mêmes cibles.

**A titre promotionnel**, les Benjamins arc à poulies ont la possibilité de tirer dans la catégorie Minime arc à poulies sans surclassement (distance 2x30m). Cette catégorie n'est ouverte que jusqu'au championnat de ligue et la gestion en incombe à la ligue.

De même, les Cadets arc à poulies ont la possibilité de tirer dans la catégorie Junior arc à poulies (distance 2x50m) *(Cf. Bureau FFTA du 8 juin 2007)*.

- **Départage des ex-æquo :**

En cas d'égalité de points à la fin de la compétition, les archers sont départagés de la façon suivante :

- au plus grand nombre de 10 ;
- si l'égalité subsiste, au plus grand nombre de 10X ;
- si l'égalité subsiste encore, les concurrents sont classés ex æquo.

- **Période de sélection et nombre de sélections à réaliser**

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

Lors des championnats départementaux et régionaux, les classements doivent être établis en respectant toutes les catégories d'âge figurant dans le tableau officiel des catégories (cf. Article C.3.1 des Règlements Généraux).

Les championnats de ligue doivent se dérouler, de préférence, le deuxième dimanche de juin.

